



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 novembre 2009

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA
DISSOLUTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE
NIORT ET AFFECTATION DE L'ACTIF

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 20 novembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoint(s) :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJault - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GAILLARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Delphine PAGE donne pouvoir à Gaëlle MANGIN - Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS - Françoise BILLY donne pouvoir à Chantal BARRE - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA - Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

SECRETARIAT GENERAL

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DISSOLUTION DE
L'OFFICE DE TOURISME DE NIORT ET AFFECTATION DE L'ACTIF**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la délibération du 29 juin 2009 par laquelle la CAN a engagé la procédure de modification statutaire en vue d'exercer la compétence facultative tourisme ;

Vu la délibération du 6 juillet 2009 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Niort a accepté la prise de compétence facultative « tourisme » limitée aux actions touristiques présentées dans les statuts modifiés ;

Vu la délibération du 19 octobre 2009 par laquelle le Conseil de communauté de la CAN a approuvé la création d'un office de tourisme sous la forme juridique d'un EPIC dénommé « Office de Tourisme de Niort – Marais Poitevin – Vallée de la Sèvre Niortaise » ;

Vu la proposition du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et des Congrès de Niort, réuni le 27 octobre 2009, concernant la dissolution de l'Office de Tourisme et des Congrès de Niort afin de permettre la mise en place de l'Office de Tourisme communautaire au 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant qu'en application de l'article 21 du titre V des statuts de l'Office de Tourisme et des congrès de Niort, « *L'assemblée Générale Extraordinaire convoquée en vue de se prononcer sur la dissolution de l'association [...] ne délibère valablement que sur les propositions qui ont recueilli l'accord du Conseil municipal de Niort, à la diligence du Conseil d'Administration chargé de la convocation et de l'arrêt de l'ordre du jour* ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Donner un avis favorable à la dissolution de l'Association Office de Tourisme et des Congrès de Niort et à l'affectation de son actif à l'EPIC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD